

Essonne

Assurance R.C.P. : WTW France - Département Sport et évènement – Tour Hekia
52 avenue du Général de Gaulle – CS 10427 – 92800 PUTEAUX Tél. 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière : GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot
92000 NANTERRE – Tel 33(0)9 69 32 23 36
Contrat n° 4000716162 /1

ANNEXE 12-NoticeinfopréalableBRETAGNE2026-1

RANDO'BALL

Mairie de Ballancourt-sur-Essonne
2, rue de la Mairie
91610 BALLANCOURT SUR-ESSONNE
Tel : 06 22 62 12 52
Email : domi.trehard@gmail.com

Ballancourt, le 3 septembre 2025

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE SORTIE de PRINTEMPS en BRETAGNE du 17 au 23 mai 2026 (7 jours - 6 nuitées)

La sortie est ouverte aux adhérents de RANDO'BALL, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2025-2026 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2025-2026 avec assurance RC ou plus.

Ce séjour est coorganisé avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Essonne (CDRP91) dans le cadre de l'Immatriculation Tourisme en convention avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Nombre de participants : 40 places réservées (30 minimum)

Dates : du dimanche 17 mai avant le diner au samedi 23 mai 2024 après le petit-déjeuner

Déplacements : Voitures personnelles avec covoiturage

L'organisateur se réserve la possibilité de retenir, le cas échéant, une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-après.

HEBERGEMENT

Hôtel Club KER BEUZ (CAP France)

Lieu-dit Rulan

29560 TREGARVAN

Tel. 02 98 26 08 08

Site : www.kerbeuz.bzh

Le séjour est réservé en pension complète sur 6 nuitées (paniers repas compris).

Rando'Ball vous propose pour le printemps 2026 un séjour en Bretagne, plus précisément sur la presqu'île du Crozon dans le Finistère.

L'hôtel Club KER BEUZ, village vacances CAP France, est situé dans un parc paysager de 5 hectares au pied du Menez Hom, point culminant des Montagnes Noires, à 7 km de la mer soit à 10 mn en voiture. Il dispose de 85 chambres dernièrement entièrement repensées et rénovées, décoration contemporaine, douches à l'italienne, télévision grand écran et WiFi. L'hôtel dispose d'un grand salon avec bar pour vos apéros de fin de randonnées, d'une piscine couverte chauffée, d'un espace bien-être, spa, sauna.... La restauration, label 4 saisons, offre une cuisine savoureuse privilégiant des produits locaux, frais et de saison.

Voir plaquette sur le séjour : https://data.over-blog-kiwi.com/0/97/09/78/20250814/ob_1ef033_sejour-bretagne2026-du17au23-05-26.pdf

PROGRAMME

Ce séjour étant orienté sur la pratique de la randonnée pédestre, la situation de l'hôtel Club satisfera pleinement la passion des randonneurs et permettra aux participants de découvrir cette région sur les sentiers pédestres. Cinq jours de randonnées

Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93 La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

1/4



encadrées par des guides professionnels locaux sont prévues au programme (1 guide seulement si moins de 40 participants + un deuxième à partir de 40 participants).

Le déplacement Ballancourt – Trégarvan (environ 6 heures, 560km par l'A10, A11, A81) étant proposé en voiture personnelle, il est demandé aux participants de s'organiser en covoiturage afin de partager les frais de transports (essence et péages). La disposition des véhicules personnels sur le site donnera toute liberté aux participants de se déplacer dans la région pendant les temps libres comme par exemple aller en bord de mer ou sur la plage à 10 mn en voiture.

Il est conseillé d'arriver le dimanche 17 août à l'Hôtel Club si possible avant 17H30 pour se donner le temps de s'installer dans les chambres et pour participer à l'apéritif de bienvenue (18H30) avant le dîner (19H30), les chambres étant disponibles à partir de 16H.

La fin du séjour est prévue après le petit-déjeuner du samedi 23 mai. Les chambres devront être libérées, clés rapportées à l'accueil de l'hôtel, avant 10H. Le déjeuner du samedi 23 mai étant inclus dans la pension complète, un panier-repas est fourni aux participants le matin du départ.

Programme prévisionnel des randonnées :

J1 – Dimanche 17 - **ARRIVÉE** en soirée. Installation dans les chambres, apéritif de bienvenue et dîner.

J2 – Lundi 18 - **PLAGE DE L'ABER – DOUARNENEZ**

Matin : l'estuaire de l'Aber, milieu remarquable, découvrez son île, son petit fort, ses oiseaux marins et la singularité du four à chaux de Rozan - 3h - 8 km - dénivelé 100 m - d 40 km A/R

Déjeuner à Ker Beuz

Après-midi : Sentier des Plomarc'h, à la découverte des garums. Poursuite de la rando sur la route de la Sardine vers le port Rhu à Douarnenez. 5 km. Dénivelé : 100m - d 80 km A/R

Option Douarnenez, pays des « Penn Sardin », visite d'une conserverie artisanale de poissons qui vous offre la dégustation de quelques préparations maison - d 80 km A/R

J3 – Mardi 19 - **LE TOUR DE CAMARET**

À la journée : la célèbre pointe de Pen Hir et ses Tas de Pois, les pointes du Toulanguet et du Grand Gouin, magnifique panorama sur la rade de Brest - 5h - 15 km - dénivelé 250 m & le port de Camaret - son histoire, les bateaux, la pêche et la fameuse Tour Vauban - d 65 km A/R Panier repas

Option Visite de la Cidrerie de Rozavern à Telgruc sur Mer, avec la dégustation des jus et des cidres ou encore du confit de cidre ! - d 30 km A/R

J4 - Mercredi 20 - **TREGARVAN - LE MENEZ HOM**

(Journée de repos du conducteur)

Matin : Randonnée de Trégarvan : Découverte du village du 17ème siècle : sentier en sous bois et au bord de l'Aulne.

Caractéristiques : 7 km. Dénivelé : 250m.

Ou Libre : Profitez de notre espace forme avec piscine couverte chauffée, spa, sauna... & de notre terrain de pétanque !

Déjeuner à Ker Beuz

Après-midi : du haut du Menez Hom, l'un des points culminants bretons, admirez le magnifique panorama de la baie de Douarnenez - 3h -9 km - dénivelé 150 m - d 0 km A/R

J5 – Jeudi 21 - **SAINTE-ANNE LA PALUD - LOCRONAN**

À la journée : Sainte-Anne la Palud avec ses dunes et sa chapelle. Découverte de la richesse de la flore dunaire. 2h- 8km.

Panier repas

Découverte du parcours de la Troménie, l'un des plus grands pardons de Bretagne, à travers la forêt du Névet, plantée de chênes, hêtres & châtaigniers. Visite libre de Locronan, Petite cité de Caractère - à partir du XVème siècle, le commerce de la toile à voile et l'installation du siège de la Compagnie des Indes firent la fortune de Locronan - 2h40- 8 km - dénivelé 171 m - d 51 km A/R

J6 – Vendredi 22 - **LE CAP DE LA CHEVRE**

À la journée : c'est un parfum méditerranéen qui vous accompagnera à travers criques sauvages, plages et pins maritimes. Passage par le typique village de Rostudel - 6h - 15 km - dénivelé 200 m - d 57 km A/R Panier repas.

J7 – Samedi 23 - **DEPART** après le petit-déjeuner (avec panier repas).

Les randonnées seront adaptées aux participants du groupe. Les randonnées seront encadrées par des guides professionnels qui organiseront les randonnées en fonction du nombre de kilomètres et des possibilités des randonneurs (2 guides si au moins 40 participants). Toutes les randonnées proposées dans le programme sont organisées en boucle afin de faciliter les déplacements si nécessaire en covoiturage avec les véhicules personnels des participants. Organisées en demi-journées et en journées, les randonnées pourront être modifiées en fonction du temps et des participants.

Les personnes qui s'engageront dans ces randonnées devront se sentir capables de suivre sans problème et en totalité ces randonnées afin de ne pas gêner leur bon déroulement. Les visites et autres activités non prévues au programme seront à la charge des participants.

MONTANT DU SEJOUR

Le montant du séjour est fixé à **698 €** par personne, en pension complète et en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle : **241 €** pour le séjour. ATTENTION, le nombre de chambres individuelles est limité.

Ce prix comprend :

- La pension complète, de l'arrivée du dimanche 17 mai en fin d'après-midi, dîner inclus au déjeuner du samedi 23 mai inclus (boisson incluse pendant les repas, café inclus au déjeuner du midi) comprenant 6 nuitées, 6 petits déjeuners, 6 déjeuners dont les paniers-repas prévus lors des randonnées d'une journée et le jour du départ et 6 dîners,
- la taxe de séjour.
- Les lits faits à l'arrivée,



- Les draps, les couvertures et le linge de toilette sont fournis par le village vacances,
- l'accès aux services du Village Vacances (piscine chauffée, espace bien-être, spa, sauna, etc...),
- les animations proposées par l'Hôtel Club en soirée,
- les randonnées ainsi que les visites notées en option prévues au programme encadrées par des guides professionnels,
- la contribution Immatriculation Tourisme FFRandonnée.

Ne sont pas compris :

- le déjeuner du dimanche 17 mai,
- le transport des participants entre leur lieu d'habitation et du lieu d'hébergement et les déplacements pour rejoindre éventuellement le point de départ des randonnées lors que celui-ci est éloigné du centre d'hébergement, en général tous les déplacements en voiture personnelle, Les participants sont incités à s'organiser en covoiturage et partager les frais de transport.
- les boissons prises hors forfaits repas (bar, café, etc.),
- les visites payantes (musée, etc....) non incluses dans le programme proposé,
- les assurances facultatives (annulation/interruption) qui seront proposées en option avec le dossier d'inscription définitif,
- d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer en vue d'occuper des chambres doubles préalablement à leur préinscription.

Les préinscriptions sont ouvertes à compter de maintenant, 3 septembre 2025, auprès du trésorier Jean-Louis CARCY (38 avenue du Général Leclerc - 91610 BALLANCOURT - Tel. 06 07 64 35 29)

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 € pour les personnes partageant les chambres doubles ou de 341 € pour les personnes désirant une chambre individuelle, accompagnant la fiche de préinscription remplie avant le 10 octobre 2025 à minuit.

Suivant le nombre de préinscrits (30 minimum), la décision de réaliser ce séjour sera donc prise le 11 octobre. En cas d'annulation, le chèque de réservation sera rendu.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, Rando'Ball proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription définitif.

Les dossiers d'inscription seront envoyés aux préinscrits entre le **11 et 13 octobre 2025.**

A réception sous 7 jours (avant le 20 octobre) par Rando'Ball de ce bulletin d'inscription signé en double exemplaire, votre inscription deviendra définitive. Le chèque de réservation sera alors affecté au règlement de l'acompte.

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances individuelles facultatives WTW France-Mutuaide Assistance. Pour information : le montant de la prime d'assurance annulation/interruption est de 29€ par personne pour le tarif en chambre double et 37€ pour le tarif en chambre individuelle.

PAIEMENTS

- Acompte pour réservation par personne à la préinscription (**avant le 10 octobre 2025**) :

* de 100 € pour les personnes acceptant de partager une chambre de 2 personnes,

* ou de 341 € pour les personnes désirant une chambre individuelle

Puis après l'inscription définitive :

- 2^{ème} versement avant le 10 janvier 2026,

- Solde avant le 10 avril 2026

Tous les règlements devront être faits par chèque à l'ordre de l'association Rando'Ball.

Avant le 10 janvier 2026, vous pourrez aussi, si vous le désirez, soit payer les 2 derniers versements en une seule fois ou soit en deux chèques qui ne seront déposés qu'aux dates limites de paiement correspondantes.

Notes :

- Randonnées encadrées par 1 seul guide professionnel si moins de 40 participants ou 2 guides professionnels à partir de 40 participants,

- 40 places ont été réservées auprès de l'hébergeur. Si plus de 40 participants à réception des fiches de préinscription, tout dépendra des disponibilités restantes de l'hébergeur,

- les personnes ayant répondu positivement au sondage lancé en juillet/août 2025 sont prioritaires puis il sera tenu compte du nombre de participations aux activités du club depuis le début de la saison ainsi que de l'ordre d'arrivée des préinscriptions avec chèque de réservation. Une liste d'attente sera créée en prévision de désistements éventuels

COVOITURAGE :

Les participants sont invités à se regrouper si possible, par affinité, pour constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacements comprenant aller-retour domicile-Hôtel Club Ker Beuz + tous les trajets sur place. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place). La liste des participants sera envoyée aux participants inscrits afin de permettre cette organisation. Il vous sera demandé quelques jours avant le départ la composition de votre covoiturage.



CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

En respect de l'article 11 du règlement intérieur* de Rando'Ball et dans le cas où il n'est pas possible de trouver un (ou des) remplaçant (liste d'attente), Rando'Ball ne remboursera que les prestations qui n'ont pas été payées par Rando'Ball aux prestataires du fait de l'annulation et de l'absence du participant selon les conditions d'annulation de ces prestataires :

- Pour les participants ayant souscrit l'assurance annulation/interruption : ils devront se tourner vers l'assureur avec tous les justificatifs pour demander le remboursement selon les conditions de l'assureur WTW France,
- Pour les participants n'ayant pas souscrit l'assurance annulation : la partie payée par Rando'Ball aux prestataires ne sera pas remboursée quel que soit le motif de l'annulation. Les coûts fixes et partagés ne seront pas remboursés.

Les frais d'annulation facturée à Rando'Ball par les prestataires s'élèvent à :

- plus de 90 jours, 30% du montant du séjour,
- entre 90 et 30 jours, 40% du montant du séjour,
- entre 29 et 8 jours, 70% du montant du séjour,
- moins de 8 jours, 100% du montant du séjour.

ATTENTION : en signant la fiche de préinscription, le participant s'engage à respecter les règles sanitaires éventuelles en vigueur au moment du séjour. Tout refus qui obligerait le participant à ne pas pouvoir participer au séjour ne lui permettra pas d'obtenir le remboursement des prestations payées par Rando'Ball le concernant malgré son absence.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourraient être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé. En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière. Dominique TREHARD reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un participant déjà inscrit peut céder son séjour à une autre personne titulaire d'une licence FFRandonnée valide avec assurance. Les sommes déjà versées seront remboursées au participant démissionnaire sachant que la contribution Immatriculation Tourisme FFRandonnée ainsi que les primes des assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement des primes d'assurances facultatives.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour. Au-delà de l'équipement de base du randonneur : de bonnes chaussures de marche, imperméable, chapeau, lunettes de soleil, crème solaire,

Paniers-repas : pour les sorties à la journée et le jour du départ, vous pourrez composer vous-même votre panier-repas (un menu par jour, fraîcheur et variété). Pensez à apporter vos contenants, thermos et gourdes (eau/vin).

Cordialement,

Dominique TREHARD
Responsable Tourisme

PJ :

Fiche de préinscription

Conditions Générales de Vente : https://data.over-blog-kiwi.com/0/97/09/78/20250814/ob_de64c2_12bis-annexe-12bis-cg-de-vente.pdf

Notes : Si vous avez des problèmes d'impression, ne pas hésiter le demander les documents à Dominique TREHARD ou Jean-Louis CARCY

* Pour voir l'article 11 du règlement intérieur de Rando'Ball :

http://www.randoball.fr/pages/REGLEMENTATION_A_RANDOBALL-3271198.html